

Document généré le jeudi 07 juillet 2022 à 09:07

## Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	07/07/22	07/07/22			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

Service : CPJ

## Classification CPV :

Principale : **44423400** - Panneaux de signalisation et articles connexes  
 Complémentaires : **34992200** - Panneaux de signalisation routière

## AVIS D'ATTRIBUTION

## VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire  
 Hôtel de Ville  
 service de la commande publique  
 rue Carnot  
 BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue  
 Tél : 04 90 38 79 72  
 SIRET 21840054700012



W

Objet du marché	Fourniture de matériels de signalisation routière verticale et d'articles connexes pour les besoins de la commune de L'Isle sur la Sorgue.
Référence acheteur	MP22-03
Nature de la procédure	Fournitures -
Procédure	Procédure adaptée
Code CPV principal	<b>44423400</b> - Panneaux de signalisation et articles connexes
Code CPV complémentaire	<b>34992200</b> - Panneaux de signalisation routière
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Nîmes</b> 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a>

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 05/07/22

Nombre d'offres reçues : 5

Renseignements complémentaires

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.  
Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois selon les modalités détaillées dans le CCAP.  
La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 36 mois (3 ans).

Envoi le 07/07/22 à la publication

---

**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**